

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2019-04 du 12 mars 2019 portant fin de fonction  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1930095S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-1-1, L. 5124-9-1, R. 5124-28-1 et R. 5124-34;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2015.26 du président de l'Établissement français du sang en date du 29 juillet 2015 nommant Mme Hélène BROCHOT DECHET aux fonctions de pharmacien adjoint de l'établissement français du sang Occitanie, site de Toulouse,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin aux fonctions de pharmacien adjoint exercées par Mme Hélène BROCHOT DECHET au sein de l'établissement français du sang Occitanie, site de Toulouse, à compter du 31 mars 2019.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 12 mars 2019.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS